

Vous souhaitez devenir Professeur-e des Écoles ? Inscrivez-vous au test de compétences 2021

Du 12 janvier 2021 au 31 mars 2021



Si vous souhaitez intégrer la 1^{ère} année de master MEEF mention 1^{er} degré et vous former au **métier de professeur des écoles**, vous devez passer un **test de compétences**.

Les **inscriptions au test de compétences ont lieu jusqu'au mercredi 31 mars 2021 inclus** [ici](#)

[master MEEF mention 1^{er} degré ?](#)

- 1) **Inscription obligatoire** au test de compétences : **jusqu'au mercredi 31 mars 2021 inclus**
- 2) Réception de la convocation au test de compétences : **du jeudi 1^{er} avril au jeudi 8 avril 2021**
- 3) **Test de compétences** : **samedi 24 avril 2021** sur les sites INSPÉ de Mérignac et de Pau
- 4) Dépôt du dossier de préinscription en ligne : **du lundi 26 avril au lundi 17 mai 2021** depuis [le site internet de l'INSPÉ](#)
- 5) **Résultat de l'admission au master MEEF 1^{er} degré** (réponse transmise par courriel) : **lundi 21 juin 2021**

[Le test de compétences en bref...](#)

Le test qui durera environ une heure, sera présenté sous forme de **QCM** portant sur les compétences en **français** (contenus de niveau collège-seconde), en **mathématiques** (contenus de niveau collège-seconde) et des questions relatives au système éducatif qui mobilisent la **culture générale du candidat sur l'institution scolaire**. Le QCM sera projeté sur écran, le temps pour répondre à chaque question sera limité, sans possibilité de retour en arrière. L'usage de la calculatrice ne sera pas autorisé pendant le test.

Le test aura lieu en amphi **samedi 24 avril 2021 aux l'INSPÉ de Mérignac et de Pau**.

L'attestation de présence au test de compétences constitue une pièce obligatoire de votre dossier de candidature.

Vous devez ensuite vous pré-inscrire depuis le site internet de l'INSPÉ (plateforme Apoflux) du **lundi 26 avril au lundi 17 mai 2021** afin que **votre dossier de candidature puisse être étudié.**

Pièces obligatoires à fournir pour constituer votre dossier de candidature :

- * Lettre de motivation
- * Curriculum vitae accompagné des justificatifs
- * Les relevés de notes (années d'études dans l'enseignement supérieur)
- * La copie du dernier diplôme obtenu
- * L'attestation de présence au test de compétences (transmise par le service scolarité de l'INSPÉ)

Attention !! Le jour du test, une pièce d'identité officielle en cours de validité vous sera demandée (carte d'identité / passeport / permis de conduire). La carte étudiante/carte Aquipass ne sera pas acceptée. **Port du masque obligatoire**